

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI 28 JUILLET 2016 à 20 H 30

Etaient présents :

Mme Marie-Thérèse SIKORA - M. Alain ROBERT - M. Jacky BOUKHALFA - M. Pierre BARILLIER - M. Claude DEQUAIRE - Mme Michelle POMPILI - Mme Michelle BOUSCAVERT - Mme Huguette GUERLING - M. Jean-Claude FERANDON - M. Michel RENAUD - M. Jean DURIN - M. Pierre MONTEIL - Mme Caroline LARRAYOZ - Mme Corinne SAFFRE - M. Bernard GRAND - Mme Jacqueline DUBOISSET - M. Christian JEROME - Mme Maryse PERRONIN.

Etaient absents – excusés :

Mme Sophie JOUVE (procuration donnée à M. Pierre MONTEIL)
Mme Marie-France DUBOST (procuration donnée à Mme Michelle POMPILI)
M. Christian JOUHET
Mme Marjorie LE MAY (procuration donnée à M. Pierre BARILLIER)
M. Denis KAPALA (procuration à M. Michel RENAUD)
Mme Eva BERNARD (procuration à Mme Marie-Thérèse SIKORA)
Mme Muriel DESARMENIEN
M. Clément JAY (procuration donnée à M. Jacky BOUKHALFA)
M. Christopher DEMBIK (procuration à M. Christian JEROME)

Madame Marie-Thérèse SIKORA, ouvre la séance à 20 H 30 et procède à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, Monsieur Jean DURIN est nommé secrétaire de séance.

Avec une abstention de Monsieur Michel RENAUD, le compte rendu du 9 juin 2016 est approuvé.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, aborde l'ordre du jour.

RAPPORT ANNUEL SUR L'ASSAINISSEMENT - ANNEE 2015

Monsieur Pierre BARILLIER, Adjoint à l'environnement, présente le rapport annuel 2015 sur l'assainissement.

L'essentiel de l'année

A signaler le renouvellement d'une canalisation à la Cité des Brandes, en juin.

Il existe un problème de comptage des effluents entre le débitmètre d'entrée et les mesures de débit sur le canal de sortie. L'écart est important de l'ordre de 15 %. Pour pallier ce dysfonctionnement, une réfection complète du canal est nécessaire.

Le système d'assainissement a correctement fonctionné tout au long de l'année 2015 : pas d'interruption de marche de la station et aucune non-conformité.

La nouvelle station d'épuration a été mise en service fin 2008. Les normes de rejet, contraignantes, ont été respectées, une attestation de conformité au regard des normes européennes nous a été délivrée par les services de l'Etat. La charge polluante de la station correspond à 50 % de sa capacité nominale.

Une inspection vidéo des réseaux de collecte a été réalisée du pont SNCF au rond-point de l'entrée sud. 21 contrôles de conformité de branchements ont été conduits.

Les chiffres-clés

Les chiffres-clés de la délégation du service public de la Commune de SAINT-ELOY-LES-MINES sont pour l'année 2015 :

➤ **Patrimoine**

- 74 kms environ de réseau
- 3 stations d'épuration
- 9 postes de relèvement
- 18 déversoirs d'orage
- 2 dessableurs

➤ **Exploitation**

1 580 abonnements

84 271 m³ volumes assujettis, pour 442 558 m³ reçus en station, soit la moitié du chiffre 2014. Ceci est dû à un décalage de 6 mois dans la transmission des relevés de compteurs.

➤ **Qualité du traitement**

100 % de conformité sur l'eau traitée et les boues épandues qui représentent 78.3 tonnes de matières sèches.

➤ **Rendement épuratoire (en %)**

DBO5	97	(Demande Biologique en Oxygène)
DCO	95	(Demande Chimique en Oxygène)
MES	97	(Matières En Suspension)
NG	87	(Azote Global)
Pt	84	(Phosphore Total)
N-NH4	94	(Azote sous forme ammoniacale)

A noter les très bons rendements épuratoires de la station d'épuration.

➤ **Prix du m³ TTC (pour 120 m³ au 1^{er} janvier 2016) : 2,52 €/m³ – qui se ventilent en :**

- 47 % pour la collectivité
- 37 % pour le délégataire
- 16 % organismes publics et TVA

Perspectives

- Travaux d'interconnexion à la Vernade qui permettront d'abandonner le projet de création d'un bassin d'orage.
- Extension du réseau d'assainissement aux Terceries (en cours), aux Bayons et au Vieux-Bourg, ce qui permettra de raccorder une quarantaine de foyers

Il est prévu une inspection vidéo des collecteurs du pont SNCF à l'entrée Nord de la ville.

Des travaux seront à réaliser « Cité des Nigognes » et vers la Gare SNCF.

Le massif filtrant de la station d'épuration de « Montjotin » sera renouvelé de même que des travaux d'entretien sont prévus à la station d'épuration du Moulin Parrot.

Assainissement Non Collectif

La Commune a confié à la Lyonnaise des Eaux, les missions du Service de l'Assainissement Non Collectif :

- Contrôle de bon fonctionnement
- Contrôle de conception
- Contrôle de réalisation
- Contrôle réglementaire dans le cadre de la vente d'un bien.

Apports extérieurs

1 390 m3 de matière de vidange ont été traités.

Suite à cette présentation, Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, demande que les travaux sur la station du Moulin Parrot soient expliqués.

Monsieur Pierre BARILLIER, Adjoint à l'environnement, explique qu'il y a des travaux d'entretien classique à réaliser.

Monsieur Bernard GRAND demande ce qu'il doit se passer aux Nigognes.

Monsieur Jacky BOUKHALFA, Adjoint aux travaux, explique qu'il y a des canalisations à reprendre qui ont été installées par la Mine, il faudra ouvrir des tranchées dans des propriétés privées.

Le Conseil municipal prend acte de cette présentation.

REVITALISATION DU CENTRE-BOURG. SUIVI ET ANIMATION DU PROGRAMME RHI THIRORI.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle qu'une consultation, par procédure adaptée, avait été engagée par la Commune en vue du choix d'un prestataire pour assurer le suivi et l'animation, pendant une durée de 6 ans, du programme RHI THIRORI correspondant à la restructuration de l'Entrée Nord de la Ville.

Après avoir rendu compte du déroulement d'une telle procédure et après audition des candidats ayant remis une offre par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa réunion en date du 19 juillet 2016,

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, propose au Conseil Municipal :

- En premier lieu, de retenir l'offre suivante :

Désignation	le Creuset Méditerranée	
Montant de l'offre	selon les éléments ci-après :	
Montant initial de l'offre		122 200 € H.T.
Option 1 Assistance aux consultations		7 800 € H.T.
Option 2 Suivi financier subventions		9 100 € H.T.
Option 3 Balades urbaines		11 700 € H.T.

		28 600 € H.T.
Montant total du marché		150 800 € H.T.

- En second lieu, de solliciter pour cette mission le concours financier de l'ANAH dans le cadre de la convention d'investissement devant intervenir entre l'Etat, l'ANAH et la Commune de Saint-Eloy-les-Mines.

Le fait de garder les 3 options permet d'être subventionné à 50%, sans pour autant être obligé de tout mobiliser.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

1/ Retenir, pour assurer le suivi et l'animation, pendant une durée de 6 ans, du programme RHI THIRORI correspondant à la restructuration de l'entrée Nord de la ville, l'offre de « le Creuset Méditerranée », pour le montant tel qu'indiqué ci-dessus,

2/ Solliciter pour cette mission le concours financier de l'ANAH dans le cadre de la convention d'investissement devant intervenir entre l'Etat, l'ANAH et la Commune de Saint-Eloy-les-Mines,

3/ Donner tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour l'exécution des présentes décisions et notamment signer le marché de service avec « le Creuset Méditerranée ».

REVITALISATION DU CENTRE-BOURG. SUIVI ET ANIMATION DU PROGRAMME OPAH.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle qu'une consultation, par appel d'offres restreint, avait été engagée par la Commune en vue du choix d'un prestataire pour assurer le suivi et l'animation, pendant une durée de 6 ans, du programme OPAH sur le périmètre de revitalisation de la ville de Saint-Eloy-Les-Mines (hors îlots de l'entrée Nord) d'une part, sur le territoire communautaire (hors périmètre de revitalisation de la ville de Saint-Eloy-les-Mines) d'autre part,

Après avoir rendu compte du déroulement d'une telle procédure et après audition des candidats ayant remis une offre pour la Commission d'Appel d'Offres lors de sa réunion en date du 19 juillet 2016,

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, propose au Conseil Municipal :

- En premier lieu, de prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres qui a retenu, lors de sa réunion du 28 juillet 2016, l'offre suivante :

Désignation	URBANIS	
Montant de l'offre selon les éléments ci-après		
Pour le périmètre de revitalisation de la ville		
Prestations à prix forfaitaires		112 356 €
Prestations à prix unitaires (PO)		90 700 €
Prestations à prix unitaires (PB)		30 700 €

		233 756 €
Pour le territoire communautaire		
Prestations à prix forfaitaires		31 894 €
Prestations à prix unitaires (PO)		66 200 €
Prestations à prix unitaires (PB)		5 900 €

		103 994 €
Pour l'ensemble du programme		
Prestations à prix forfaitaires		144 250 €
Prestations à prix unitaires (PO)		156 900 €
Prestations à prix unitaires (PB)		36 600 €

		337 750 €

- En second lieu, de solliciter pour cette mission le concours financier de l'ANAH dans le cadre de la convention d'investissement devant intervenir entre l'Etat, l'ANAH et la Commune de Saint-Eloy-les-Mines.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

1/ Prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres qui a retenu, lors de sa réunion du 28 juillet 2016 et pour assurer le suivi et l'animation, pendant une durée de 6 ans, du programme OPAH sur le périmètre de revitalisation de la ville de Saint-Eloy-les-Mines (hors îlots de l'entrée Nord) d'une part, sur le territoire communautaire (hors périmètre de revitalisation de la ville de Saint-Eloy-les-Mines) d'autre part, l'offre de la Société URBANIS pour le montant tel qu'indiqué ci-dessus,

2/ Solliciter pour cette mission le concours financier de l'ANAH dans le cadre de la convention d'investissement devant intervenir entre l'Etat, l'ANAH et la Commune de Saint-Eloy-les-Mines,

3/ Donner tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour l'exécution des présentes décisions et notamment signer le marché de service avec la Société URBANIS

PROGRAMME A.M.I. DE REVITALISATION DU CENTRE-BOURG.
DEMANDE DE CONCOURS FINANCIER DU CONSEIL RÉGIONAL.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle que le programme A.M.I. relatif au projet de revitalisation du centre-bourg de Saint-Eloy-les-Mines avait été finalisé au travers de la convention d'investissement devant intervenir entre l'Etat, la Commune, la Communauté de Communes, le Conseil Régional et le Conseil Départemental,

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, propose au Conseil Municipal de solliciter le concours financier du Conseil Régional sur les projets tels qu'indiqués ci-après :

1/ Volet Economie

Marché	Investissement prévisionnel : 1 560 000 € HT
	Subvention Conseil Régional : 936 000 €

2/ Volet Cadre de vie

Espaces publics	Investissement prévisionnel : 850 000 € HT
	Subvention Conseil Régional : 100 000 €

3/ Volet social

Maison de Service au Public	Investissement prévisionnel : 1 000 000 € HT
	Subvention Conseil Régional : 250 000 €

Monsieur Bernard GRAND trouve que la subvention de la Région, pour la maison de service au public, est faible, au vu de la situation sociale sur le territoire.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle que ce projet se fait en partenariat avec le Conseil Départemental, il a été établi les besoins pour les 2 collectivités afin d'optimiser l'offre sociale. Vis-à-vis de la Région, il est demandé un montant de subvention correspondant à des programmes existants dans un souci d'optimisation des finances.

Après avoir eu confirmation de l'inscription de la halle couverte dans le montant des travaux, Monsieur Christian JEROME rappelle qu'il est contre la réalisation des travaux à hauteur des projets présentés mais il votera la demande de subvention.

Monsieur Claude DEQUAIRE, Adjoint au commerce, fait l'inventaire des besoins en rénovation du marché couvert et comprend les montants indiqués.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- 1/ Solliciter le concours financier du Conseil Régional pour la mise en œuvre du programme A.M.I. relatif au projet de revitalisation du centre-bourg de Saint-Eloy-les-Mines, sur la base des éléments tels qu'indiqués ci-dessus,
- 2/ Donner tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour l'exécution des présentes décisions.

**RÉHABILITATION DES RÉSEAUX « EAUX USÉES ET EAUX
PLUVIALES » 2^{EME} PHASE. MAÎTRISE D'ŒUVRE.**

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle qu'une consultation, pour la réhabilitation des réseaux « Eaux usées et Eaux pluviales » 2^{ème} phase, avait été engagée, par procédure adaptée, en vue du choix d'un maître d'œuvre,

Après avoir rendu compte du déroulement d'une telle procédure et sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres en date du 28 juillet,

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, propose au Conseil Municipal de retenir l'offre suivante

Désignation EGIS EAU

Montant de l'offre Selon le tableau ci-après

PRESTATIONS	LA VERNADE (Tranche 2)	LES NIGONNES (Tranche unique)	LA VERNADE (Tranche 3)
<i>Avant-Projet (AVP)</i>	7 000 €	6 000 €	9 000 €
<i>Taux de rémunération pour le solde de la mission de maîtrise d'œuvre</i>	7,5%	7,5%	Sans objet
<i>Taux de tolérance</i>	10%	10%	Sans objet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

1/ Retenir pour assurer la maîtrise d'œuvre relative au programme de réhabilitation des réseaux « Eaux usées et Eaux pluviales » 2^{ème} phase, le cabinet EGIS EAU et pour les missions et les montants de rémunération tels qu'indiqués ci-dessus.

2/ Donner tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour l'exécution des présentes décisions et notamment signer toutes lettres de commandes et/ou tous marchés de maîtrise d'œuvre correspondants.

RÉHABILITATION DES RÉSEAUX « EAUX USÉES ET EAUX PLUVIALES » 2^{ÈME} PHASE. ASSISTANCE A MAÎTRE D'OUVRAGE.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle qu'une consultation, pour la réhabilitation des réseaux « Eaux usées et Eaux pluviales » 2^{ème} phase, avait été engagée, par procédure adaptée, en vue du choix d'un assistant à maître d'ouvrage,

Après avoir rendu compte du déroulement d'une telle procédure et sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres en date du 28 juillet,

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, propose au Conseil Municipal de retenir l'offre suivante

Désignation REUGE Consultant

Montant de l'offre Selon le tableau ci-après

PRESTATIONS	LA VERNADE (Tranche 2)	LES NIGONNES (Tranche unique)	LA VERNADE (Tranche 3)
<i>Montant prévisionnel des travaux</i>	200 000 € HT	175 000 € HT	600 000 € HT
<i>Mission AMO demandée</i>	AMO Suivi Etudes + Suivi Travaux	AMO Suivi Etudes + Suivi Travaux	AMO Suivi Etudes AVP
<i>Forfait de rémunération</i>	5 000 € (2,5% du montant des travaux)	4 375 € (2,5% du montant des travaux)	800 €
<i>Forfait Global de rémunération</i>	10 175 €		

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

1/ Retenir pour assurer la mission d'assistant à maître d'ouvrage relative au programme de réhabilitation des réseaux « Eaux usées et Eaux pluviales » 2^{ème} phase, le cabinet REUGE Consultant et pour les missions et les montants de rémunérations tels qu'indiqués ci-dessus.

2/ Donner tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour l'exécution des présentes décisions et notamment signer tous contrats ou conventions correspondants.

DONATION PARCELLES ZL 128-129-130 – CONSORTS DEPOUX

Monsieur Jacky BOUKHALFA, Adjoint aux travaux, fait part de trois courriers par lesquels les Consorts DEPOUX déclarent céder à la Commune de Saint Eloy Les Mines, à titre gracieux, leur terrain sis « La Côte » cadastré section ZL n°128, n°129 et n°130. Les frais d'acte notarié étant à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- 1/ Autoriser Madame le Maire à accepter cette donation.
- 2/ Autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

PRÉEMPTION DU BIEN 2 RUE GILBERT CONCHON CADASTRÉ AC 111

Madame Marie-Thérèse SIKORA – Maire – expose que la Commune de Saint-Eloy-les-Mines a été informée par une déclaration d'intention d'aliéner de la part de Maître Jean SERRE, en date du 11 Juillet 2016, de la vente de la parcelle cadastrée AC 111 – sise 2 Rue Gilbert Conchon – et appartenant à Madame Sylvie LECLERCQ et Mr Marc DOLE.

Cette parcelle étant située en zone UD 9, Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, a donc informé Maître Jean SERRE par lettre recommandée avec accusé de réception, de sa décision d'exercer son droit de préemption sur ce bien au prix de 14 500 €.

Monsieur Christian JEROME signale que la parcelle AC n°112 est aussi en vente et demande ce que la Mairie fera.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire rappelle que cette zone est en restructuration urbaine et qu'il conviendra de l'acheter aussi.

Monsieur Bernard GRAND trouve que le bâtiment est bien vendu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- 1/ Autoriser cette acquisition au prix de 14 500 €, les frais de notaire étant à la charge de la commune.
- 2/ Autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

ÉCLAIRAGE PUBLIC ÉCARTS

Monsieur Jacky BOUKHALFA, Adjoint aux travaux, rappelle que lors du Conseil Municipal du 09 juin 2016, il a été voté une délibération pour la tranche 1 des travaux de modernisation de l'éclairage public dans les écarts.

Il est demandé de valider la tranche 2 pour le programme 2017 du SIEG, en vue d'une inscription prévisionnelle au budget 2017.

Conformément aux décisions prises par son comité, le SIEG prend en charge la réalisation des travaux, en la finançant dans la proportion de 50% du montant HT pour les travaux, et en demandant à la commune un fonds de concours auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'écotaxe soit :

ECLAIRAGE PUBLIC :	62000 € x 0.50 =	31 000,00 €
ECOTAXE		21.42 €
TOTAL :		31 021.42 €

Monsieur Jacky BOUKHALFA, Adjoint aux travaux, explique au Conseil le fonctionnement des recettes et dépenses du SIEG ainsi que la révision de la convention de financement avec le Conseil Départemental. Tous ces points entraînent la nécessité d'inscrire rapidement les travaux pour donner au SIEG une prévision d'opération à moyen terme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à engager les travaux et à signer avec le SIEG la convention de financement de travaux et d'intérêt communal.

PRIME COMMUNALE A LA RÉNOVATION DES FAÇADES

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, présente deux dossiers de « demande de prime » à la rénovation des façades.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le versement de la prime communale au ravalement des façades à :

- | | | |
|----|--|-------------------|
| 1. | Mr Maurice MARCHAT pour :
Adresse du bâtiment : Les Vendes | 1 875.75 € |
| 2 | Mme Georgette CHIGNIER pour
Adresse du Bâtiment : Montjotin | 1 237.59 € |

Les crédits nécessaires ont été prévus au compte 20422 du budget communal.

DÉCISION MODIFICATIVE

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle que dans le cadre de la revitalisation du centre-bourg, un contrat d'assistance opérationnelle à maître d'ouvrage a été signé le 20 mars 2015; ce contrat concernait notamment une étude d'opportunité et de faisabilité préalable à la création d'un Pôle d'Entreprises à la Vernade.

Afin de permettre le paiement du solde de ces honoraires, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur la décision modificative suivante :

Dépenses :

Compte 2031-230-01	« Etudes pour la création d'un pôle d'Entreprises à la Vernade»	+ 5 000.00 €.
Compte 2318-250-824	« Aménagement des espaces publics en centre-ville »	- 5 000.00 €.

MOTION POUR LA DÉFENSE DU SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE

Considérant le transport ferroviaire comme :

- véritable outil d'aménagement du territoire, grâce notamment aux lignes à grande vitesse,
- indispensable aux besoins de mobilité des populations,
- indispensable au développement économique des territoires,
- respectueux des enjeux énergétiques et environnementaux,
- plus à même de transporter en toute sécurité.

Considérant que la gestion des trains d'Équilibre du Territoire relève du rôle de l'Etat, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de soutenir les propositions suivantes :**

- maintenir le caractère national des relations ci-après
 - Montluçon – Paris
 - Bordeaux – Limoges – Montluçon – Lyon
- moderniser par l'électrification et des mises en double voies,
- développer les activités ferroviaires voyageurs et fret,
- adapter les horaires des dessertes,
- maintenir les moyens humains dans les gares et les trains,
- opérer un report de trafic routier vers le rail,
- développer notamment la LGV dans nos territoires.

QUESTIONS DIVERSES

Le groupe d'opposition pose 3 questions diverses :

Q1 : *Quel devenir des locaux de l'ancienne gendarmerie ?*

Madame le Maire rappelle que la Mairie souhaite qu'OPHIS acquière le bâtiment pour des questions de commodités, puisque la chaufferie est commune avec les bâtiments voisins. OPHIS n'a pas fait de réponse pour le moment.

Monsieur Bernard GRAND souhaite participer à la réflexion de la collectivité sur le projet futur.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, attend les propositions d'OPHIS.

Q2 : *Qu'en est-il de l'interdiction de la traversée de St-Eloy aux poids lourds ?*

Monsieur Jacky BOUKHALFA, Adjoint aux travaux, signale qu'il n'y aura jamais d'interdiction totale. Mais la réduction du trafic passe par la finalisation du contournement au niveau de la Boule. Pour cela, le Conseil Départemental doit acquérir les terrains nécessaires, les négociations sont en cours avant le passage en déclaration d'utilité publique.

Monsieur Christian JEROME demande comment cela se passera pendant les travaux de la traverse.

Monsieur Jacky BOUKHALFA, Adjoint aux travaux, informe que l'organisation incombe au titulaire du lot 1 du marché de l'espace public. Il rappelle qu'il a été rendu infructueux, les réponses arriveront plus tard.

Q3 : *Dans la future Communauté de Communes proposée par Madame la Préfète combien d'élus aura St Eloy, et quelle répartition ?*

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, informe que la commune bénéficiera de 11 sièges sur 53, sans accord local. Les sièges seront répartis lors d'un vote des conseillers municipaux à la représentation à la proportionnelle à la plus forte moyenne.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune va ester en justice pour s'opposer au projet de fusion extension, afin d'éviter que les habitants de Saint-Eloy, qui ne sont pas les plus riches, payent les taxes d'habitation et foncières.

Monsieur Michel RENAUD demande si la position d'élus référent à la Région pour les Combrailles, ne mettra pas Madame SIKORA en difficulté.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, considère qu'un projet de développement pour le territoire doit être examiné avec intérêt et s'il répond aux objectifs fixés par la Région, cette dernière interviendra pour aider l'EPCI ou la commune. Donc pour elle, aucune difficulté.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, constate que l'ordre du jour est épuisé à 21 H 30 et clôt la séance.